

Collective Heating Management Chaleur

Formules de prix - Juin 2021 - Prix TVA incluse

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

1. PRIX D'ÉNERGIE INDEXÉ POUR LA CHALEUR (1)

| PRIX | |
|-----------------------|--|
| Redevance fixe (€/an) | Prix 141,57 |
| Prix par kWh (c€/kWh) | 4,447 |
| | Formule de prix hors TVA $1,9300 + 0,1000 \times TTF103$ (Heren) |

2. SUPPLÉMENTS

Ces suppléments ne sont pas compris dans les prix de l'énergie (point 1).

| FEDERAL | (c€/kWh) |
|--------------------------|----------------|
| Cotisation sur l'énergie | 0,12073 |
| Cotisation fédérale (2) | 0,06566 |
| TOTAL | 0,18639 |

| Frais de rappel et de mise en demeure (2) (3) | Montants applicables en 2021 € |
|--|--------------------------------------|
| Frais de rappel | 7,50 max (1er gratuit) |
| Mise en demeure | 15,00 max |

(1) Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre trimestriel TTF103 (Heren) = 17,4549 €/MWh, d'application durant le 2ème trimestre 2021.

Le coefficient multiplicateur du TTF103 (Heren) est dimensionné pour convertir le prix du TTF103 (Heren) en c€/kWh.

Le paramètre TTF103 (Heren) est calculé et publié par ENGIE (voir www.engie.be).

Le paramètre TTF103 (Heren) évolue en fonction du prix du gaz sur le marché de gros aux Pays-Bas "ESGM" (TTF).

La définition du TTF103 (Heren) est la suivante:

* TTF103 (Heren) est la moyenne arithmétique des prix forwards journaliers du gaz naturel pour le trimestre de fourniture concerné sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") (tels que publiés par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "TTF Price Assessment") pendant le mois précédant le trimestre de fourniture.

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

(2) Pas soumis à la TVA.

(3) Vous devez payer nos factures au plus tard dans les 15 jours calendrier à dater du jour de réception. Si vous ne payez pas votre facture à temps nous vous envoyons un rappel. Si vous ne payez pas à temps après notre rappel, nous vous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure se fait par envoi simple. Les mises en demeure suivantes se font par recommandé. En plus de ces frais, nous avons le droit de vous imputer des intérêts (sur le montant total de la facture impayée), au taux d'intérêt légal, en cas de non-paiement à partir de la date d'échéance de la facture.